

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

REGION DU L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE MANDJOU



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

EAST REGION

LOM & DJEREM DIVISIONAL,

MANDJOU COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LOMIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12 /AONO/C.M./CIPM-M./MANDJOU/2023 DU 01/11/2023

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES V.R.D. A L'HOTEL DE
VILLE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.

FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MANDJOU

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution des infrastructures publiques dans la Commune de MANDJOU, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDJOU, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture et l'aménagement des V.R.D. à l'hôtel de ville de MANDJOU, Département du Lom et Djérem, Région de l'est, lot unique

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Travaux Préparatoires et installation
- Terrassements
- Maçonnerie et élévation clôture
- Embellissement
- Circulation et parking
- Guérite
- Dalle
- Revêtement
- Ouverture
- Electricité
- Aménagement espace vert

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget FEICOM/Commune de MANDJOU. Exercice 2023 et suivants :

- ◆ Imputation :
- ◆ Montant prévisionnel Toutes Taxes Comprises est de 131 911 471 (cent trente et un millions neuf cent onze mille quatre cent soixante et onze) Francs CFA

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de MANDJOU dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cent quatre-vingt mille (180 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de MANDJOU.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de MANDJOU (Service des Marchés), au tard le **30/11/2023 à 10 heures** précises et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N ° 12 AONO/C.M./CIPM-M. /MANDJOU/2023 du 01/11/2023
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES V.R.D. A L'HOTEL DE VILLE
MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, soit : **deux millions six cent trente-huit mille deux cent vingt-neuf (2 638 229) Francs CFA.**

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la commune de MANDJOU, **Le 30/11/2023 à 11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de MANDJOU, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ou scannée ;
- 3) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence de plus de 30% des sous-détails des prix unitaires quantifiés ;
- 2) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B :

- Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|--|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et
D'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement. | Oui/Non |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **six (06) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus- indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- NOMBRE MAXIMUM DE LOT

Sans objet.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MANDJOU, Tél : 690 91 27 91.

MANDJOU, le 01 NOV 2033

LE MAIRE

Autorité Contractante



Ampliations :

- ✓ DDMAP/LD ;
- ✓ FEICOM BERTOUA ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-M. ;
- ✓ Sce /PM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.